Numéro 1

Coup de griffe

★ Périodique d'action syndicale de l'Union Locale CNT Nîmes – Eté 2005 ★

Plan Borloo :

La coercition sociale pour tuer les solidarités

Le plan de cohésion sociale de Jean Louis Borloo, du 18 janvier 2005, n'a de social que le nom.
C'est la copieuse partie emploi qu'il est nécessaire d'expliquer, dans la mesure où elle regroupe les propositions les plus marquantes en terme de régression sociale.

Une volonté patronale de réduire absolument le « coût » du travail

L'objectif du plan Borloo en terme d'emploi, est le « retour à l'activité des bénéficiaires de minima sociaux » et non le retour à l'emploi durable.
Dans cette logique, le retour à l'activité se fait de manière obligatoire dans le cadre de contrats précaires qui sont autant de cadeaux au patronat. C'est ainsi que s'inscrivent les propositions du plan Borloo, dans la lignée des mesures de précarisation du travail et d'abaissement de son coût, destinées à augmenter les profits de quelques patrons déjà bien engraissés.

« Contrats pourris pour travailleurs esclaves »

La loi de cohésion sociale précarise et révise le droit du travail sur les deux secteurs, marchands et non-marchands. En détournant les allocations au profit des patrons, cela a pour conséquence une division du coût du travail par trois pour l'employeur. Comble de la cohésion sociale, elle dispense l'employeur de cotisations sociales (contrat d'avenir & CAE) discréditant du même coup les systèmes de sécurité sociale.

Dans le secteur non-marchand :

CAE :
Le Contrat d'accompagnement vers l'emploi vient en remplacement des CES et CEC pour une durée de 24 mois maximum tout en percevant l'aide de l'état jusqu'à 95%. L'employeur est exonéré de charges sociales. Il est possible de le rompre avant son terme pour tout contrat de travail de 6 mois minimum.

Contrat d'avenir :
De droit privé, il continuera à précariser l'emploi public en permettant aux employeurs de le moduler à leur guise en terme d'horaire (20 à 35h) et de durée de 24 mois (jusqu'à 36 mois pour les + de 50 ans). L'employeur perçoit la prestation de la personne (RMI, ASS & API).

Dans le secteur marchand :

CI-RMA :
Le plan Borloo revisite le RMA et l'intègre dans une prétendue logique d' « activation des minima sociaux » par l'emploi. La différence avec la première version (de décembre 2003) oblige les employeurs à verser les cotisations sociales sur l'ensemble de la rémunération. Les « salariés » pourront bénéficier de l'assurance vieillesse, assurance chômage, etc.

La totalité de ces sous-contrats sont précaires et ne donnent aux salariés que des conditions d'esclavages. En effet l'aspect obligatoire, puisque le titulaire de minima sociaux ne pourra pas les refuser, conduit à ce que la loi dit à demi-mots à savoir : il pourrait ne plus toucher l'aide sociale qui lui est nécessaire pour survivre.

C'est donc le **perfide prétexte de l'insertion qui est mis là en avant**.
Les déviances liées à ce système sont **l'exploitation sauvage dans des conditions précaires, ouvrant la voie à du sous-emploi** hors droit du travail traditionnel, et sans considérations des compétences et spécificités individuelles.
Elle est censée aussi intégrer des formations et une qualification . Mais, toutes ces promesses restent théoriques n'ouvrant légalement aucun droit réel.
La loi de cohésion sociale est donc un mensonge de plus aux précaires, et plus largement au prolétariat, dans une logique de redistribution des richesses au patronat.

LE RMA pour les RMIstes, c'est quoi ?

Aujourd'hui un Rmiste touche 425,40 € par mois (hors déduction du forfait logement) ; avec le RMA ces 425,40 € seront directement versés à l'employeur par le département grâce à nos impôts. Il ne restera plus à l'employeur qu'à payer :
- 792,48 € **pour un temps plein, soit 5,26 € de l'heure**;
- 183,54 € **pour un mi-temps, soit 2,42 € de l'heure**.

Le SMIC horaire est à **8,03 € .**
A votre avis, quel sera le choix de votre employeur ?

1 SMIC = 3 RMA

Le RMA agit comme un cheval de Troie dans le monde du travail. Offrant un coût du travail défiant toute concurrence, **le RMA générera licenciements et exploitations !!!!**

L'arbuste social qui ne cache pas la foret libérale

Par les licenciements, le patronat a créé le chômage de masse pour des profits toujours plus importants. C'est sur une nouvelle base de chantage à l'emploi et à l'insertion, qu'il s'assure à présent une main d'œuvre corvéable, flexible, et bon marché.

Déjà annoncée, la mort du CDI, se présente maintenant, non pas par des CDD de longue durée comme prévu initialement, mais pire : par une période d'essai de 24 mois (futur « contrat nouvelle embauche).

A venir également, l'arrivée sur le marché du travail, les chèques emploi universel réinstaurant la domestication et le tacheronnage.

Pour conclure, il faut être dupe pour ne pas voir que le plan Borloo sert d'alibi social au gouvernement dans son offensive pour la précarisation du travail.
Cette loi n'est qu'un enrobage bien ficelé autour d'un noyau dur de mesures antisociales et libérales.

La CNT c'est quoi ?

travail, corporatisme, réappropriation par la CNT

A la CNT nous syndiquons en plus des salariéEs, des chômeurEUSEs, des retraitéEs, des étudiantEs, des IycéenNEs car après tout ce sont des travailleurEUSEs soit en formation, soit au repos, soit à la recherche d'un emploi. Et si le mot « travail » apparaît dans le sigle de notre confédération, il ne s'agit pas de le mettre en avant comme une valeur morale (comme certains qui voudraient remettre la France au boulot mais qui ne sont pas capables ou ne veulent pas faire reculer le chômage ou d'autres qui l'associent avec famille et patrie) mais plutôt de marquer notre appartenance à un camp, celui du travail. C'est le parti des travailleurEUSEs véritables producteurTRICEs de richesses en complète opposition à l'autre camp celui du capital, du profit, donc des profiteurEUSEs.

De plus il faudrait être de mauvaise fois, ou très peu au courant de nos pratiques, pour taxer la CNT de corporatiste. En effet nous avons fait le choix d'être un syndicat d'industrie et non de métier. Prenons en exemple l'enseignement où se regroupent les différents degrés (de la maternelle à l'université) et les différents statuts (précaires et fonctionnaires) mais aussi les ouvrierEs chargéEs de l'entretien, etc.
Etre juste non corporatiste ne nous suffit pas. Pour cette raison la CNT combat ce corporatisme en prônant la suppression des inégalités salariales et des hiérarchies. Nous ne défendons pas un statut contre un autre car nous avons conscience de tous et toutes appartenir à la même «classe» celle des travailleurEUSEs.
Précisons que notre confédération anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire repose sur deux pieds, l'organisation sur le lieu de travail (le syndicat) et l'organisation dans le quartier (l'union locale). Les syndiquéEs sortent de leur entreprise pour agir dans leur quartier, leur ville et interviennent aux côtés des autres salariéEs sur leur lieu de travail (Solidarité). Militer à la CNT c'est s'ouvrir au monde et aux autres.
Tout est à nous, rien n'est à eux...
C'est par la grève générale et expropriatrice que nous parviendrons à mettre à mal le capital pour enfin se réapproprier notre travail, notre temps, nos vies.

Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place.

**La lutte de classe est en œuvre tous les jours et les patrons s'y exercent.
Rendons leur les coups, qu'ils soient de gauche ou de droite !**

Vive l'autogestion !!!

Nous contacter :

Par courrier : CNT BP 50014 30006 Nîmes cedex 4
Par mail : cnt.30@cnt-f.org

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique